

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE
BLANCHISSERIE**
Dans l'enceinte de l'Hôpital Edouard Toulouse sis 118 chemin de Mimet-13015
Marseille

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS MOTIVEES

ET

**AVIS
DU
COMMISSAIRE
ENQUETEUR**

25 février 2011

CONCLUSIONS MOTIVEES :

A l'issue de l'enquête publique, après étude du dossier, des contacts pris et des investigations effectuées, et des observations du public recueillies, le commissaire enquêteur arrive aux conclusions suivantes :

Il rappelle que la demande d'autorisation d'exploitation formulée par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille est examinée dans le cadre d'une régularisation administrative, cette installation qui est la propriété de l'Hôpital Edouard Toulouse étant exploitée par l'APHM depuis 2003.

Cette installation construite en 1962 est vieillissante et sa situation n'est pas idéale, compte tenu de sa proximité d'habitations et de certains bâtiments de l'Hôpital Nord. Au démantèlement de cette installation prévu par l'APHM dans environ 3 ans, fin 2013, quand elle aura réalisé sa plate forme logistique dans le 16^e arrondissement de Marseille, ce site rendu à son propriétaire, le Centre Edouard Toulouse ne devrait plus être affecté à ce type d'activité.

Pendant cette période cette installation doit fonctionner dans le respect de la réglementation en vigueur pour ce type d'établissement classé.

A l'examen du dossier d'enquête le commissaire enquêteur considère que l'installation ne présente pas de risques majeurs pour l'environnement, en termes de pollution des eaux, et de pollution de l'air notamment.

Concernant les dangers le commissaire enquêteur a simplement exprimé une crainte de conséquences plus importantes, en cas d'explosion accidentelle de la chaufferie.

Il reste cependant que la nuisance sonore de l'installation persiste et gêne le voisinage. Cette question aurait sans doute pu être résolue depuis plusieurs années par l'exécution plus rapide de travaux. Aujourd'hui le principal voisin continue à déplorer le bruit des conduits d'extraction d'air, et de la circulation matinale des camions de livraisons.

Il est donc souhaitable que les travaux envisagés, la construction d'un mur anti-bruit, sur la terrasse basse de la blanchisserie soient réalisés très rapidement et qu'ils apportent une amélioration significative.

Cependant le commissaire enquêteur, malgré de nombreuses relances n'a pas pu obtenir de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille une description et un calendrier précis pour la réalisation de ces travaux.

Compte tenu de ces conclusions, le commissaire enquêteur émet l'avis qui suit :

**AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Le commissaire enquêteur, compte tenu de ces conclusions, émet sur la demande présentée par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille visant à être autorisée à exploiter la blanchisserie située dans l'enceinte de l'Hôpital Edouard Toulouse sis 118 chemin de Mimet – 13015 Marseille , un

**AVIS FAVORABLE
sous la réserve suivante**

Réserve :

Réalisation d'un mur anti-bruit sur la terrasse du bâtiment en façade Nord du bâtiment principal pour supprimer les nuisances sonores subies par le voisinage immédiat.



**Bernard GUEDJ
Commissaire enquêteur**